

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 JUIN 2012 A FRESNEAUX MONTCHEVREUIL

I – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Patrick PIGNARD est désigné secrétaire de séance.

II - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 29 mars 2012

Le compte-rendu du conseil communautaire du 29 mars 2012 est **adopté à l'unanimité**.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE fait remarquer que son nom a mal été orthographié dans ce compte-rendu et demande à ce que la correction soit effectuée.

III – Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaires le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Picardie sur la gestion de la Communauté de Communes des Sablons.

La communauté de communes des Sablons ne dispose pas encore de documents stratégiques à jour comme le schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou le programme local de l'habitat. La Chambre recommande la mise à jour de ce document, qui s'avère nécessaire alors que l'organisme s'engage dans une opération de rénovation urbaine en coopération avec la commune de Méru.

La fiabilité des comptes de la communauté de communes n'appelle pas d'observation notable. La Chambre recommande toutefois un meilleur suivi des dépenses et recettes d'investissement restant à réaliser en fin d'exercice.

On relève par ailleurs des écarts sensibles entre les prévisions budgétaires et les réalisations. La Chambre recommande une gestion plus fine des prévisions budgétaires, même s'il y a lieu de tenir compte des opérations retardées du fait des délais de validation de certaines subventions sollicitées par la communauté de communes. La planification pluriannuelle des investissements à réaliser pourrait être prise en compte lors du débat d'orientation budgétaire, sans nécessiter forcément une inscription « pour ordre » au budget, ne se traduisant par aucun commencement d'exécution.

La situation financière n'appelle pas d'observation notable. La période sous revue se caractérise par une réduction de l'endettement. Le résultat global (section de fonctionnement et opérations d'investissement réalisées) demeure à un niveau élevé pour les exercices 2008 à 2010.

La suppression de la taxe professionnelle entraîne une diminution des ressources fiscales de la communauté de communes qui est compensée par deux dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) représentant près de 25 % du produit fiscal total en 2011. Leur montant est devenu définitif à la fin de l'année 2011, même si des ajustements mineurs restent encore possibles dans les conditions prévues au XII de l'article 44 de la loi n° 2011-1978 de finances rectificatives pour 2011. Ces deux dotations resteront donc désormais figées en valeur courante, ce qui risque de réduire le rythme d'augmentation à l'avenir des ressources fiscales de la communauté.

Entre 2001 et 2009, la création de la taxe professionnelle unique en 2001 n'a pas entraîné d'économie d'échelle : les coûts de fonctionnement et d'investissement de la communauté de communes, comme des vingt et une communes la composant, ont continué à augmenter. En revanche, la lecture du seul rapport d'activité 2009 ne permet pas de savoir si la qualité du service public a été améliorée.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE relève néanmoins que les annexes budgétaires sont incomplètes et que la chambre indique qu'il n'existe aucune étude sur la qualité des services mis en place par la Communauté de Communes des Sablons.

Sur ce dernier point, Monsieur le Président explique que la chambre souhaite des études qui sont très coûteuses et dont l'intérêt serait très limité. Il cite en exemple les demandes de la CRC sur le service de transport : quantifier le sentiment d'insécurité dans Sablons Bus, estimer la ponctualité des transports ... Toutes ces demandes paraissent disproportionnées par rapport au service de transport à la demande « Sablons Bus ».

IV – Rapport d'activité 2011

Monsieur le Président présente au Conseil le rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes des Sablons en 2011 en passant en revue l'organisation des services, les grands équilibres du compte administratif 2011 ainsi que l'ensemble des ratios légaux, le développement économique, l'environnement (assainissement non collectif et ordures ménagères), les travaux sur le patrimoine, le fonctionnement du musée de la nacre et de la piscine Aquoise, les travaux de voirie et sur les équipements intercommunaux et les services à la personne (sablons bus, portage de repas et Picardie en ligne).

V – Comptes administratifs 2011

Monsieur FOURNIER présente les comptes administratifs 2011 dont les résultats sont les suivants :

Budget Principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	13 338 723,14 €uros
Recettes :	17 971 854,66 €uros
Solde reporté 2010 :	3 583 510,07 €uros
Excédent	8 216 641,59 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	2 902 048,68 €uros
Recettes :	3 680 200,98 €uros
Solde reporté 2010 :	- 219 933,45 €uros
Excédent	558 218,85 €uros

Résultat brut de clôture : 8 774 860,44 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	393 850,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €uros

Résultat net de clôture : 8 381 010,44 €uros

Budget annexe Parc d'activités « Les Vallées »

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 675 539,25 €uros
Recettes :	1 885 951,37 €uros
Solde reporté 2010 :	- 210 413,42 €uros
Déficit :	1,30 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	1 067 252,60 €uros
Recettes :	667 180,58 €uros
Solde reporté 2010 :	- 646 063,91 €uros
Déficit :	- 1 046 135,93 €uros

Résultat brut de clôture : - 1 046 137,23 €uros

Budget annexe Parc de stationnement

Section de fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	69 121,02 €uros
Solde reporté 2010 :	321 897,90 €uros
Excédent	391 018,92 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	36 281,23 €uros
Recettes :	36 281,23 €uros
Déficit	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : 391 018,92 €uros

Budget annexe Ancien site Norinco

Section de fonctionnement :

Dépenses :	658 708,37 €uros
Recettes :	942 813,62 €uros
Excédent :	284 105,25 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	567 618,03 €uros
Solde reporté 2010 :	- 567 617,07 €uros
Résultat	0,48 €uros

Résultat brut de clôture : 284 105,73 €uros

Budget annexe ZA Ivry le Temple

Section de fonctionnement :

Dépenses :	315 409,52 €uros
Recettes :	315 409,62 €uros
Solde reporté 2010 :	- 3 999,65 €uros
Déficit :	3 999,55 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	106 379,42 €uros
Recettes :	314 609,52 €uros
Solde reporté 2010 :	- 314 609,43 €uros
Déficit :	106 379,33 €uros

Résultat brut de clôture : - 110 378,88 €uros

Budget annexe « Portage de repas »

Section d'exploitation :

Dépenses :	105 879,81 €uros
Recettes :	115 750,07 €uros
Solde reporté 2010 :	223,60 €uros
Excédent	10 093,86 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	1 555,40 €uros
Recettes :	21 749,33 €uros
Solde reporté 2009 :	- 13 952,31 €uros
Excédent :	6 241,62 €uros

Résultat brut de clôture : 16 335,48 €uros

Budget annexe Musée de la Nacre

Section d'exploitation :

Dépenses :	396 336,22€uros
Recettes :	639 521,36 €uros
Solde reporté 2010 :	10 457,06 €uros
Excédent	253 642,20 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2010 :	187 079,40 €uros
Excédent	187 079,40 €uros

Résultat brut de clôture : 440 721,60 €uros

Budget annexe Transports

Section d'exploitation :

Dépenses :	974 716,68 €uros
Recettes :	826 334,14 €uros
Solde reporté 2010 :	223 229,39 €uros
Excédent :	74 846,85 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2010 :	47 765,92 €uros
Excédent :	47 765,92 €uros

Résultat brut de clôture : 122 612,77 €uros

Budget annexe Piscine Aquoise

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 059 367,67 €uros
Recettes :	1 058 444,45 €uros
Solde reporté 2010 :	993,27 €uros
Excédent :	70,05 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Résultat :	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : 70,05 €uros

Budget annexe Assainissement

Section d'exploitation :

Dépenses :	7 734,05 €uros
Recettes :	17 180,00 €uros
Solde reporté 2010 :	- 22 568,82 €uros
Déficit :	13 122,87 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	165,29 €uros
Solde reporté 2010 :	- 991,73 €uros
Déficit :	826,44 €uros

Résultat brut de clôture : - 13 949,31 €uros

Budget annexe Cafétéria

Section d'exploitation :

Dépenses :	26 017,98 €uros
Recettes :	19 947,87 €uros
Solde reporté 2010 :	- 10 420,19 €uros
Déficit :	16 490,30 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	250,90 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Déficit :	250,90 €uros

Résultat brut de clôture : - 16 741,20 €uros

Budget annexe Séminaires

Section d'exploitation :

Dépenses :	10 067,88 €uros
Recettes :	8 060,21 €uros
Solde reporté 2010 :	2 755,24 €uros
Excédent :	747,57 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Déficit :	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : 747,57 €uros

Madame OLIVIER soumet au vote ces comptes administratifs qui sont tous adoptés à l'unanimité (Monsieur le Président n'ayant ni assisté ni pris part au vote). Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ se sont abstenus lors du vote du compte administratif du budget général.

VI – Compte de gestion 2011

Monsieur le Président présente les comptes de gestion établis par Monsieur DIEDRICH, Receveur de la Communauté de Communes des Sablons à la Trésorerie de Méru dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés.

VII – Budgets supplémentaires 2012

Monsieur FOURNIER présente les budgets supplémentaires 2012 dont l'objectif principal est l'intégration des résultats de l'exercice 2011.

Budget Principal

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **9 727 714,59 €** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 8 655 364,59 €
- Section d'investissement : 1 072 350,00 €

Budget annexe Les Vallées

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **2 700 201,93 €** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 653 908,00 €
- Section d'investissement : 1 046 293,93 €

Budget annexe Parc de stationnement

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **391 018,92 €** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 391 018,92 €
- Section d'investissement : 0,00 €

Budget annexe Ancien site Norinco

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **284 105,25 €** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 284 105,25 €
- Section d'investissement : 0,00 €

Budget annexe ZA Ivry le Temple

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **114 378,43 €** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 3 999,55 €
- Section d'investissement : 110 378,88 €

Budget annexe « Portage de repas »

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **6 335,48 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 93,86 €
- Section d'investissement : 6 241,62 €

Budget annexe Musée de la Nacre

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **447 079,40 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 260 000,00 €
- Section d'investissement : 187 079,40 €

Budget annexe Transport

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **40 612,77 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 22 846,85 €

- Section d'investissement : 17 765,82 €uros

Budget annexe Piscine Aquoise

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **70,05 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 70,05 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

Budget annexe Assainissement

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **14 437,44 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 13 781,00 €uros
- Section d'investissement : 656,44 €uros

Budget annexe Cafétéria

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **250,90 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 0,00 €uros
- Section d'investissement : 250,90 €uros

Budget annexe Séminaires

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **747,57 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 747,57 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

Budget annexe Hôtel

Le budget supplémentaire de l'exercice 2012 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **210 000 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 0,00 €uros
- Section d'investissement : 210 000,00 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble de ces budgets supplémentaires.

VII - Modification des statuts

Monsieur le Président propose de procéder à la modification des statuts de la Communauté de Communes des Sablons afin d'inclure expressément dans les compétences communautaires la réalisation d'un gymnase à Fresneaux Montchevreuil, d'un parc des sports à Saint Crépin Ibouvillers, d'une salle polyvalente à vocation intercommunale à Méru, la création et la gestion d'un hôtel – restaurant sur le site du Musée de la Nacre à Méru et d'une salle de vie locale à Chavençon et à Ressons l'Abbaye. Cette modification statutaire intégrera également le château d'Andeville à l'opération patrimoine.

Dans le cadre de cette modification statutaire, Monsieur le Président propose également de prendre la compétence « eau potable » avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2014.

Monsieur VALLET souligne que la commune de Chavençon produit et distribue sa propre eau potable. Il souhaite savoir si ce service qui satisfait l'ensemble des habitants de sa commune sera maintenu. Le Président lui répond par l'affirmative en indiquant qu'il n'est pas dans la volonté de la Communauté de Communes de supprimer ou modifier un service qui fonctionne parfaitement.

Monsieur VALLET demande également si la CCS dispose d'une étude sur l'état des réseaux et sur la situation financière des différents syndicats des eaux. Monsieur le Président explique qu'une première étude avait été réalisée lors de la prise de compétence « assainissement », étude qu'il sera nécessaire de réactualiser durant l'année 2013.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE souhaite savoir si l'eau potable sera gérée en régie directe. Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'une possibilité.

Monsieur VASQUEZ demande si une étude de marché a été lancée pour la construction de l'hôtel.

Monsieur le Président rappelle que Méru est la seule ville de Picardie de plus de 10 000 habitants qui ne dispose d'aucune chambre d'hôtel. Il existe une forte demande de la part des entreprises des Sablons (Faurecia, EJ, Hempel par exemple) pour héberger leurs cadres.

Monsieur VASQUEZ s'interroge sur le fait qu'aucun grand groupe n'ait accepté de s'implanter à Méru. Monsieur le Président explique que ces groupes sont déjà implantés à Beauvais ou Cergy Pontoise et qu'ils ne souhaitent donc pas concurrencer leurs propres établissements. Monsieur le Président ajoute que Best Western a donné son accord pour le projet d'hôtel sur le site du Musée de la Nacre.

Monsieur VASQUEZ rappelle que l'enseigne « Etape Hôtel » souhaitait s'installer à Amblainville et que l'implantation d'un hôtel sur les Sablons devrait en priorité se faire à proximité de l'autoroute et dans une catégorie 2 étoiles.

Monsieur le Président rappelle qu'une étude pour un hôtel 3 étoiles a été menée et qu'elle concluait à la faisabilité d'un tel projet à Méru mais pas à Saint Crépin Ibouvillers.

Monsieur LENFANT préconise de bien cadrer juridiquement ce dossier pour éviter tout risque de recours contentieux.

Madame LEGRAND explique qu'elle a déjà contacté Monsieur SABOURO, directeur de Oise Tourisme qui lui a donné les coordonnées d'avocats spécialisés en la matière. Elle ajoute que la commune de Méry sur Oise a également créé un hôtel – restaurant.

Monsieur CHAMPEIX ajoute que la Communauté de Communes des Sablons est fondée à créer un hôtel dans la mesure où il y a une carence de l'initiative privée.

Monsieur GENTIL explique qu'il serait nécessaire de créer un hôtel avec des tarifs avoisinant 40-45 €uros la nuitée, ce qui n'est pas le cas du projet d'hôtel puisque les tarifs annoncés se situent aux environs de 100 €uros.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE se demande compte tenu des tarifs annoncés quelle sera la clientèle venant à Méru. Monsieur le Président explique qu'il y a bien un hôtel 4 étoiles à Belle Eglise et rappelle que le musée accueille près de 25 000 visiteurs par an.

Monsieur LOGEAY s'interroge sur le positionnement de l'hôtel en estimant qu'il serait mieux situé à proximité de l'autoroute et des zones d'activité et que le

bâtiment devant abriter l'hôtel pourrait très bien accueillir le siège de la Communauté de Communes des Sablons.

Monsieur le Président explique que l'hôtel projeté ne compte qu'une vingtaine de chambres et que les besoins sont bien plus importants sur le territoire des Sablons. Il espère donc que ce projet va également être le moteur du développement du territoire et de l'initiative privée pour créer un autre hôtel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité absolue la modification des statuts (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ ayant voté contre et Messieurs VALLET et LOGEAY s'étant abstenus).

IX – Election d'un nouveau membre au bureau communautaire

Monsieur le Président demande au Conseil de procéder à l'élection d'un nouveau membre du bureau suite à la démission de Monsieur Patrice CROCHU, ancien maire d'Anserville. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur MARANDET, nouveau maire d'Anserville.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur MARANDET pour siéger au sein du bureau communautaire.

X – Acquisition foncière : extension du siège de la Communauté de Communes des Sablons.

Monsieur le Président informe que la Communauté de Communes des Sablons a l'opportunité d'acquérir la propriété jouxtant le siège communautaire au prix de 302 500 Euros. Cette acquisition pourrait permettre une extension du siège qui devient nécessaire compte tenu des compétences toujours plus importantes exercées par la CCS et par l'absence de véritable salle de réunion. Cela permettrait également de rendre accessible le siège.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à la majorité absolue l'acquisition de cette propriété. (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE, LOGEAY et VASQUEZ s'étant abstenus).

XI – ZAC les Vallées

Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer tous les actes afférents à l'acquisition d'une parcelle de 9 500 m² au prix de 6 €/m² en vue de l'implantation sur la ZAC de l'entreprise Print Pack et la création d'une voirie secondaire de 200 mètres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces acquisitions foncières.

XII – Périmètre de transport urbain

Suite à la délibération du 28 mars dernier par laquelle le Conseil Communautaire procédait à l'extension du périmètre de transport urbain à la commune d'Amblainville, les services préfectoraux nous ont informé que cette extension ne pouvait porter que sur l'intégralité du périmètre communautaire. En conséquence, le Président propose de délibérer pour étendre le périmètre de

transport urbain à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Sablons à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'extension du périmètre de transport urbain à l'ensemble du territoire des Sablons.

XIII – Opération façades

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes :

- Monsieur CHAVAN (Méru) : 5 000 €uros
- Monsieur HERTELER (Méru) : 5 000 €uros
- Monsieur NOTARGIACOMO (Méru) : 5 000 €uros
- Monsieur PAIXAO (Méru) : 4 724,58 €uros
- Monsieur SLIMI (Méru) : 5 000 €uros
- Monsieur MESNIER (Méru) : 5 000 €uros
- Monsieur BELLANGER (Méru) : 5 000 €uros
- Monsieur MARQUES (Méru) : 5 000 €uros
- Monsieur PHILIPPE (Méru) : 5 000 €uros
- Monsieur SERLINGER (Méru) : 5 000 €uros

XIV – Agenda 2013

Monsieur le Président propose de reconduire l'édition d'un agenda pour l'année 2013 ainsi que l'édition de grands calendriers. Cet agenda serait intégralement financé par la vente d'espaces publicitaires qui seront perçus dans le cadre d'une régie temporaire de recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'édition d'un agenda 2013 ainsi que la création d'une régie de recettes et les tarifs de espaces publicitaires (1/8 : 100 €uros, ¼: 200 €uros, ½: 375 €uros et 1 page : 700 €uros).

XV – Liste des achats sur facture et des procédures adaptées

Monsieur le Président présente l'état des paiements sur factures du 1^{er} janvier 2011 au 31 mai 2011 ainsi que les procédures adaptées pour la même période.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

XVI – Subvention CRA

Monsieur le Président présente l'avenant au Contrat Régional d'Agglomération conclu avec le Conseil Régional de Picardie sur lequel le conseil doit se prononcer. Il s'agit de valider la nouvelle répartition des subventions (tableau joint en annexe au présent compte-rendu).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nouvelle répartition des subventions et autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

XVII – Convention SIG

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à signer la convention relative à la maintenance des logiciels du système d'information géographique avec les Présidents de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et de la Communauté de Communes du Vexin Thelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer cette convention.

XVIII – Indemnités de conseil au comptable du Trésor Public

Monsieur le Président propose d'accepter le versement des indemnités de conseil et de budget (1 084,02 €uros) à Monsieur DIEDRICH, Comptable du Trésor Public, pour le 1^{er} semestre 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH, Comptable du Trésor Public.

XIX - Questions diverses

- Restauration des toitures de l'église de Ressons l'Abbaye : La Communauté de Communes des Sablons a souhaité appliquer des pénalités de retard à l'entreprise Aubert Labansat d'un montant de 2 494,61 €uros. Face à la menace de cette entreprise de saisir le Tribunal Administratif, le Président a proposé à cette société de réduire les pénalités de retard de moitié. Suite à l'accord d'Aubert Labansat, le Président demande de l'autoriser à finaliser cette transaction. Le Conseil donne à l'unanimité son accord.
- Antenne Bouygues Télécom – ZAC les Vallées : Monsieur le Président présente un avenant de transfert au profit de la société « France Pylônes Services » de la concession conclue avec Bouygues Télécom. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.
- PRU de Méru : demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour l'aménagement d'une place publique devant l'école Jean Moulin. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer cette demande de subvention.